

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 9 juillet 2020

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
Tour de la Bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec),  
H4Z 1A2

Me Simon Turmel  
Hydro-Québec – Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest,  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H2Z 1A4

**Objet : R-4110-2019 HQ – Demande d'approbation du Plan d'approvisionnement  
2020-2029 / ROEE — Complément de réponses d'Hydro-Québec aux DDR  
sous pli confidentiel**  
N/D : 1001-127

---

Chers collègues,

Le 8 mai dernier, les engagements de confidentialité souscrits par les analystes du ROEE et ses procureurs ont été produits sur le SDÉ, dans le dossier mentionné en rubrique<sup>1</sup>

Le 3 juillet dernier, Hydro Québec dépose des déclarations assermentées<sup>2</sup> au soutien de sa demande de traitement confidentiel des éléments de ses réponses complémentaires aux DDR du 26 juin 2020.<sup>3</sup>

Par la présente, nous prions Hydro-Québec de rendre accessibles aux procureurs du ROEE (le soussigné et Me Gabrielle Champigny) ainsi qu'à ses analystes, tous déjà liés par un engagement de confidentialité, les nouvelles pièces B-0080 et B-0081 pour lesquelles Hydro-Québec recherche un traitement confidentiel.

---

<sup>1</sup> [C-ROEE-0009](#) et [C-ROEE-0010](#)

<sup>2</sup> [B-0085](#); [B-0086](#); [B-0087](#)

<sup>3</sup> [B-0074](#); [B-0080](#); [B-0081](#)

Bien entendu, l'accès à ces éléments de preuve devrait avoir lieu en temps utile avant le dépôt de la preuve, désormais due les 24 et 31 juillet prochaine.<sup>4</sup>

Par ailleurs, dans l'intérêt de l'efficacité réglementaire, nous demandons à Hydro-Québec de confirmer que lesdits engagements de confidentialité sont d'application générale, couvrant l'ensemble de la preuve documentaire et testimoniale (le cas échéant) d'Hydro-Québec produite et à venir pour laquelle un traitement confidentiel est réclamé. Les demandes du ROÉE dans la présente lettre concernant les engagements de confidentialité et l'accès à la preuve déposée sous pli confidentiel sont bien entendu sous réserve des positions et droits du ROÉE, ainsi que notre demande du 11 juin dernier concernant le traitement lors de l'audience au fond des demandes de confidentialité d'Hydro-Québec.<sup>5</sup>

Sauf erreur, nous n'avons pas encore reçu les directives de la Régie à cet égard.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chers collègues, l'expression de nos sentiments distingués,

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

(s) *Franklin S. Gertler*

par : Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

c.c: (courriel seulement)  
Me Joëlle Cardinal, Hydro-Québec  
Bertrand Schepper, analyste  
Bernard Saulnier, analyste  
Jean-Pierre Finet, analyste  
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROÉE

---

<sup>4</sup> [D-2020-084](#)

<sup>5</sup> [C-ROÉE-0012](#)